

**Conseil d'établissement
Séance du 3 juin 2025**

Délibération n°1

Portant approbation du procès-verbal du conseil d'établissement du 29 avril 2025

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement ;

Considérant qu'il revient au conseil d'établissement d'approuver les procès-verbaux relatifs à ses réunions,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 28
Nombre de membres représentés : 13
Membres absents et non représentés : 5

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non-participation : 0

Article 1er :

Le conseil d'établissement approuve le procès-verbal de la séance du 29 avril 2025.

Article dernier :

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 13 juin 2025

Publiée le : 13 juin 2025

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Séance du mardi 29 avril 2025

LISTE DE PRÉSENCE

Étaient présents

GATINEAU Laurent, président de CY Cergy Paris Université
RZEPKA Emmanuelle, représentante du recteur de la région académique d'Ile-de-France
HERLICOVIEZ David, directeur général des services
SCHERMESSER Isabelle, directrice de cabinet

Collège A : Professeurs des universités et assimilés

ANDRIYANOVA Iryna
AVAN Jean
BIANCINI Sara
BOURDON Pierre
CADET Lucile
LEDESERT Béatrice
LESCURE Jean-Claude
MIMOUNI CHAABANE Aïda
MONCEAU Gilles
WILKIE-CHANCELLIER Nicolas

Collège B : Enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs ou personnels assimilés

DAUMARIE Florence
DEMARCY Corinne
DESCHAMPS Amélie
GAND Adeline
GUILYARDI Catherine
MALEK Maria
PACINI Peggy
RAHAL Saïd
SERFATY Vidal
THOREL Julien

Collège des représentants des personnels BIATSS

CAROLE Maurice
GRAZIANO Bruno
JEUNEU Laure
KORBER Christine
MASCIO Florian
PASQUIER Bernadette
SCHWAAB Laëtitia
VALADON Caroline

Collège des personnalités extérieures

LE MEE Isabelle-Cécile

Représentante du monde de la recherche

Collège des doctorants

-

Collège des étudiants

CHACCOUR Sarah

GHERBI Yacine

GOMES LAMIR Myriam

SILVA Clara

STRZALKA-BELOEIL Ephram

Invités

DESRANGES Gabriel

DACQUAY Géraldine

NGUYEN Thuy-Mai

MEUNIER Benjamin

LE BONDER Danièle

ANDRIYANOVA Iryna

BENYETTOU Yassine

GOUBARD Fabrice

DE SAINT LEGER Éric

FERREIRA Nelly

WARDEH George

VERNIER Bastien

Candidat aux fonctions de premier vice-président

Directrice générale adjointe Formation

Directrice générale adjointe Vie étudiante

Directeur général adjoint de la direction Pilotage

Directrice des affaires financières

Candidate à la vice-présidence déléguée à la recherche

Vice-président étudiant sortant

Candidat à la vice-présidence déléguée à la formation

Directeur de l'INSPE et de la graduate school CY Éducation

Doyenne de l'UFR Droit

Directeur de CY IUT Cergy-Pontoise

Directeur Vie étudiante

Ont donné procuration

S. AGGOUN à N. WILKIE-CHANCELLIER

E. HEBEY à J. AVAN

J. UZIEL à A. GAND

L. VAPAILLE à J.-C. LESCURE

F. ANFRAY à L. GATINEAU

L. AUCLAIR à L. JEUNEU

E. DEVAUD à S. BIANCINI

H. FERNANDES à Y. GHERBI

S. LAHIANI à E. STRZALKA-BELOEIL

I. MUMTAZ à C. SILVA

Ont donné procuration en cours de séance

B. PASQUIER à J.-C. LESCURE

F. DAUMARIE à G. MONCEAU

Membres absents ou excusés

OLORY-TOGBE Alphadio

2 – ORDRE DU JOUR

1. Désignation du premier vice-président
2. Désignation du vice-président Formation
3. Désignation du vice-président Recherche
4. Élection du vice-président étudiant
5. Délégation de pouvoir du CE au président
6. Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers
7. Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

La séance est ouverte à 9 heures.

Laurent GATINEAU ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'établissement.

I. Désignation du premier vice-président

Laurent GATINEAU propose la candidature de Gabriel DESGRANGES à la vice-présidence déléguée d'établissement. Il sera ainsi le premier vice-président et assurera la suppléance du président en cas d'empêchement pour présider le conseil d'établissement. Il lui donne la parole afin qu'il présente sa candidature.

Gabriel DESGRANGES indique qu'il est dans cet établissement depuis 1999 et qu'il y a fait l'essentiel de sa carrière. Il a eu l'occasion d'occuper diverses fonctions, dont celle de directeur de l'UFR Économie-Gestion. Il a également été directeur de l'école doctorale dont dépend sa discipline et premier vice-président lors de la mandature précédente. Lorsque Laurent GATINEAU lui a proposé cette fonction de premier vice-président il y a deux ans, il a facilement accepté parce qu'il se retrouvait dans le projet qui s'inscrivait dans la continuité des mandatures précédentes et de la trajectoire de l'Université. Cette fonction est assez transverse avec des focus sur les aspects pilotage et ressources de l'établissement. Lors des deux dernières années, il s'est plus particulièrement occupé du dossier de sortie de l'expérimentation et de la transformation de CY en grand établissement, mais aussi de la partie établissement du dossier HCERES et du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) qui est le nouvel instrument de dialogue entre la tutelle et ses universités. Il est à noter que le format du COMP va prochainement évoluer puisqu'il va s'articuler avec le contrat. Gabriel DESGRANGES s'est également occupé de la relation avec les établissements-composantes et de la restructuration de CY Tech. Si le conseil d'établissement approuve sa candidature, son action s'inscrira dans la continuité de la mandature précédente.

Gilles MONCEAU remercie Gabriel DESGRANGES pour sa présentation. CY Cergy Paris Université a de nouveaux statuts, ce qui laisse penser qu'ils donnent une nouvelle place au premier vice-président. Sa première question consiste à savoir comment Gabriel DESGRANGES voit cette nouvelle place et l'évolution de son rôle dans le nouveau contexte institutionnel. Par ailleurs, il évoque son rôle concernant les dimensions humaines, et en particulier les conséquences des réorganisations immobilières (Inspé, CY Tech...) en termes RH.

Gabriel DESGRANGES explique que sa fonction est transversale, ce qui lui permet de participer à des pans divers de l'activité de l'établissement pour être en position de remplacer le président. Une partie de son activité consiste à échanger avec les autres vice-présidents sur les actions menées au sein de l'établissement. Concernant CY Tech, il rappelle que la Commission des titres d'ingénieur (CTI) a alerté l'établissement sur la nécessité absolue de structurer la gouvernance des formations d'ingénieur, ce qui passe actuellement par une évolution statutaire qu'il espère pouvoir présenter devant les instances avant l'été. Cette évolution permettra d'apporter une clarification sur le positionnement des collègues de CY Tech au sein de la structure. La question des déménagements est portée depuis un certain temps et passe par de l'information. Elle rejoint aussi l'incertitude dans laquelle se trouve l'Inspé en lien avec la réforme de la formation des enseignants. Un fois que cette incertitude sera levée, il y aura davantage de clarté pour s'organiser concrètement sur les différents sites où l'Inspé est implanté.

Peggy PACINI souhaite savoir comment les personnels de l'Inspé seront accompagnés au-delà de l'aspect purement immobilier.

Gabriel DESGRANGES entend un point de vigilance sur ce sujet et pense qu'il faudra dialoguer et expliquer les évolutions à mettre en œuvre.

Jean-Claude LESCURE souhaite avoir des précisions sur l'évolution du format du COMP et son articulation avec le contrat.

Gabriel DESGRANGES a simplement fait écho à ce qui a été annoncé il y a trois ans par la ministre de l'époque, Sylvie RETAILLEAU, au moment de la création des COMP. Une information nationale de contrat de site à partir du premier euro a été diffusée récemment. Il se souvient qu'il était déjà question, il y a 20 ans, de la mise en place d'un contrat qui couvre l'ensemble des ressources de l'établissement mais la tutelle n'y avait pas donné suite à l'époque.

Laurent GATINEAU fait état d'une expérimentation dans les universités des Régions PACA et Nouvelle Aquitaine dont l'ambition est de contractualiser sur l'ensemble de la dotation, avec des indicateurs de performance et un pilotage décentralisé au niveau du rectorat. La situation est inquiétante puisque les contrats sont amenés à être négociés avec les collectivités et les organismes nationaux de recherche (ONR). On est aussi en train de négocier des indicateurs de performance sur les missions de service public. L'indicateur sur le taux de réussite en L1 sera ainsi contractualisé, ce qui pose question. Autant dire que la prise de risque est maximale.

Laurent GATINEAU soumet au vote la candidature de Gabriel DESGRANGES à la vice-présidence déléguée de CY Cergy Paris Université.

Gabriel DESGRANGES est élu premier vice-président de CY Cergy Paris Université avec 37 votes pour, 7 contre et 1 abstention.

II. Désignation du vice-président Formation

Laurent GATINEAU propose la candidature de Fabrice GOUBARD à la vice-présidence Formation de CY Cergy Paris Université.

Fabrice GOUBARD indique qu'il est professeur en chimie et qu'il effectue une recherche en chimie des matériaux. Il a eu l'opportunité, il y a quelques années, de diriger une licence professionnelle en formulation et de monter un master en apprentissage en formulation et en data mining. Il a une expérience dans les jurys de VAE, ce qui lui a permis de rencontrer une bonne partie des responsables de formation. Il a accepté cette fonction de vice-président lors de la mandature précédente parce que CY est une université agile, dynamique et soucieuse du parcours étudiant. Son intention était d'accompagner les collègues dans la construction d'une offre de formation qui permette à l'étudiant d'avoir un parcours académique au plus proche de ses besoins. Il est épaulé dans sa fonction par un vice-président adjoint qui s'occupe exclusivement du premier cycle, ce qui a permis de mettre en place des passerelles et des dispositifs de réorientation à destination des étudiants et d'améliorer ainsi les taux de réussite en L1. Il est en effet inscrit dans le COMP que CY souhaitait augmenter de 10 points les taux de réussite en L1 en trois ans. Fabrice GOUBARD est également très sensible à la formation à l'international (Maroc, Vietnam, Cameroun...) et travaille en relation étroite avec la vice-présidente des partenariats internationaux. Il est également en contact régulier avec la vice-présidente apprentissage et formation continue (PIA ACT PRO...), la vice-présidente vie étudiante (TEDS, rythmes étudiants...) et la DGA Formation. En termes de faits marquants

lors des deux dernières années, il mentionne les équivalences systématiques des parcours disciplinaires à CY Tech, le cadrage de l'offre de formation, l'approche par compétences, etc. Plusieurs perspectives sont également identifiées comme la réforme du professorat des écoles, la restructuration de CY Tech et la modélisation de l'offre de formation 2026-2031.

Florence DAUMARIE a une première question sur CY Sup qui peut apparaître comme une anomalie en matière d'organisation et de fonctionnement pour la formation des enseignants de l'Inspé mais aussi pour la plupart des autres composantes. Elle souhaite savoir comment faire pour mieux circonscrire son rôle et son fonctionnement, voire s'en passer.

Fabrice GOUBARD rappelle que CY Sup n'est pas une composante en elle-même. Elle gère tous les programmes de financement dédiés au premier cycle et discute en transversalité avec les partenaires, composantes comme établissements de CY Alliance. Elle peut aussi accréditer des licences qui n'appartiennent pas à des composantes.

Florence DAUMARIE revient également sur le nouveau cadrage des formations et s'interroge sur l'accompagnement des collègues. Elle souhaite également savoir si des fermetures de formation sont prévues et, si oui, à quel horizon.

Fabrice GOUBARD rappelle que ce cadrage était demandé. Une fermeture ou une transformation de formation se fait toujours entre la composante et le responsable de formation, mais il était important que les collègues sachent ce qui était entendu par une formation qui fonctionne. Il considère ce cadrage comme un dispositif d'alerte qui permet de réfléchir à l'insertion professionnelle, aux effectifs, etc. Il ne s'agit pas de dire qu'une formation qui ne s'inscrit pas dans le cadrage doit fermer.

Florence DAUMARIE comprend qu'il s'agit d'un outil de diagnostic et de dialogue.

Fabrice GOUBARD le confirme et souligne que l'idée est que tout le monde parte d'une même base. Il est par exemple inscrit que l'effectif est idéalement de 20 étudiants en formation en apprentissage et de 25 étudiants en formation initiale, ce qui sous-entend une tolérance qui se mesure au cas par cas.

Florence DAUMARIE souhaite connaître la position de Fabrice GOUBARD sur la politique de site prévue pour l'Inspé, notamment dans le cadre de l'accompagnement de la réforme de la formation des enseignants qui se profile.

Fabrice GOUBARD reconnaît que ce sujet lui accapare énormément de temps et indique qu'il suit très régulièrement les arrêtés publiés. Il rencontre régulièrement les collègues de l'Inspé, dont son directeur, et ses homologues vice-présidents Formation des universités de l'académie. Le concours en fin de L3 amènera énormément de changements, notamment la création d'une licence Professorat des écoles. Il est en pleine réflexion pour trouver le meilleur fonctionnement possible, tout en sachant que les autres universités ne sont pas forcément aussi ambitieuses sur le devenir de ces formations. L'urgence est de mise pour que tout soit prêt lors du lancement de Parcoursup.

Florence DAUMARIE a une dernière question sur la cohérence pédagogique d'ensemble au niveau de CY Tech, en particulier dans le cadre de la disparition du pôle Humanités et Design.

Gabriel DESGRANGES assure que ce pôle n'est pas amené à disparaître.

Laurent GATINEAU précise que rien n'est arrêté à ce sujet et il propose donc de ne pas faire de spéculations.

Fabrice GOUBARD pense qu'un travail de cohérence reste à effectuer pour définir les formations de master avec une certaine spécialité et les parcours de CY Tech avec des spécialités différentes des masters à terme. Ce travail devrait être finalisé avant le mois de juillet.

Yacine GHERBI pose une question sur les liens entre les lycées du territoire et l'université. Les taux de réussite en L1 sont parfois faibles pour plusieurs raisons, et notamment parce que les étudiants sont issus de lycées populaires du territoire. Il souhaite savoir si des pistes sont envisagées pour mieux les accompagner en amont de leur entrée à l'université.

Fabrice GOUBARD répond que c'est l'objet du COMP qui a été mis en place l'année dernière. L'établissement a choisi délibérément d'axer une stratégie sur le premier cycle car les taux de réussite en licence sont bien trop faibles à CY Cergy Paris Université. Beaucoup de dispositifs ont été testés pour solutionner cette problématique depuis plusieurs années. La pluridisciplinarité de l'établissement est une chance et les écoles de CY Alliance peuvent permettre de créer des passerelles. L'objectif est d'entrer en contact avec les étudiants de L1 le plus tôt possible pour leur proposer éventuellement des possibilités de réorientation, de telle manière qu'ils ne perdent pas une année entière.

Yacine GHERBI observe que les lycéens se posent beaucoup de questions sur l'Université lors de la Journée Portes Ouvertes mais les informations transmises restent très vagues.

Fabrice GOUBARD informe que l'établissement a recruté une personne qui va travailler spécifiquement sur la communication auprès des étudiants de L1. Il évoque également le réseau LyLi qui permet un rapprochement entre les lycées et l'université.

Julien THOREL souhaite savoir si des décisions ont été arrêtées au niveau de l'avenir des masters MEEF pour la prochaine année universitaire.

Fabrice GOUBARD répond par la négative. Toutefois, il va revenir prochainement vers les collègues pour voir ce qui peut être mis en place. Il croit simplement que d'autres universités ne vont pas créer de licence Professorat des écoles, et CY pourrait éventuellement se positionner sur cette formation.

Laurent GATINEAU confirme que la majorité des universités de l'académie ne vont pas se lancer dans le dispositif de licence Professorat des écoles, ce qui constitue une erreur majeure selon lui. De son côté, CY Cergy Paris Université souhaite bien assumer sa mission de service public. Toutefois, il faudra que le rectorat assure une bonne partie des cours alors qu'il rencontre déjà des difficultés à assurer ceux du master MEEF. On peut donc s'interroger très clairement sur la question des moyens. Il faudra également réfléchir sur la cartographie de l'offre de formation à l'échelle de l'académie car il n'est pas question d'avoir 4 licences d'espagnol ou d'histoire-géographie tournées vers l'enseignement dans l'académie. Le but sera aussi ne pas enfermer les étudiants dans un silo et donc de réfléchir à de possibles passerelles pour ceux qui souhaiteraient quitter la licence Professorat des écoles et se réorienter. Laurent GATINEAU a d'ailleurs lancé une mission de réflexion sur cette question précise des passerelles envisageables au niveau de CY et de l'académie.

Jean-Claude LESCURE sait qu'une délégation du HCERES est actuellement reçue au sein de l'établissement et souhaite connaître l'analyse que fait la gouvernance de la situation issue des rapports quelque peu compliqués transmis par les experts du HCERES pour les formations de l'établissement.

Fabrice GOUBARD a pu rencontrer les membres de la délégation ce matin-même et conçoit que les premiers avis transmis n'aident pas l'établissement. Certaines formations mériteraient

plus d'attention que d'autres et certaines autres formations ne méritaient pas non plus de recevoir des avis négatifs. Toutes les composantes ont effectué des propositions en termes d'offre de formation et les questions posées par le HCERES ont permis de réfléchir sur d'éventuelles transformations.

Jean-Claude LESCURE pense que toute la communauté est dans l'attente des résultats définitifs du HCERES pour pouvoir se situer.

Laurent GATINEAU assure que les résultats concernant l'évaluation des formations seront bons suite à sa discussion avec la présidente du HCERES. Les choses semblent avoir été remises dans le bon ordre.

Il soumet au vote, pour avis, la candidature de Fabrice GOUBARD à la vice-présidence Formation de CY Cergy Paris Université.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable sur la candidature de Fabrice GOUBARD à la vice-présidence Formation de CY Cergy Paris Université avec 37 votes pour, 2 contre et 6 abstentions.

III. Désignation du vice-président Recherche

Laurent GATINEAU propose la candidature d'Iryna ANDRIYANOVA à la vice-présidence Recherche de CY Cergy Paris Université.

Iryna ANDRIYANOVA indique qu'elle est arrivée au sein de cette université en 2009 en tant que post-doctorante au laboratoire ETIS avant de devenir MCF à partir de 2011. Elle a passé son HDR et a obtenu un poste de PR en 2019. Durant toute sa carrière, elle a pu réaliser plusieurs déplacements à l'étranger pour travailler avec des collègues de disciplines différentes. Avant d'être vice-présidente Recherche, elle a été directrice du département des sciences informatiques à l'Institut de Sciences et Techniques (IST). Au cours de la précédente mandature, sa mission a consisté à préparer le rapport HCERES et à travailler sur des projets émergents comme le projet santé et le projet de maison des SHS. Au bout de deux années, les progrès sont assez remarquables et le comité HCERES apprécie énormément la politique recherche qui lui a été présentée. La projection a été faite et elle pense que les cinq prochaines années vont permettre de capitaliser sur les projets qui ont été lancés. Elle mentionne notamment la maison SHS, les deux AMI SHS et l'institut de recherche en santé pour les territoires.

Gilles MONCEAU note que l'ambiance internationale concernant la recherche rend les collègues peu optimistes. CY travaille avec des pays qui subissent différents aléas politiques qui contraignent la recherche scientifique, en particulier les sujets autorisés, interdits, etc. Le contexte français n'est pas identique mais on voit aussi que ce genre de menace arrive parfois par les ministères eux-mêmes puisque des ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche s'investissent parfois d'une tâche de contrôle des objets de recherche. Il souhaite recueillir l'avis d'Iryna ANDRIYANOVA sur ces questions et les risques qui peuvent peser sur les libertés académiques dans tous les domaines.

Iryna ANDRIYANOVA avoue qu'elle est pessimiste sur le sujet. Durant les deux dernières années, sa fonction de vice-présidente Recherche lui a permis d'être dans le réseau des vice-présidents Recherche au niveau national et de faire partie de certains comités comme le comité de refonte des programmes ANR à partir de 2026. Elle a l'impression que tout ce qui se passe au niveau européen aura des répercussions au niveau national, et il faut s'attendre aux mêmes prises de décisions. L'idée est de s'adapter au changement et CY Cergy Paris

Université a déjà pris un certain nombre de décisions pour soutenir la recherche dans toute sa liberté. Les directeurs de laboratoire se souviennent très certainement de l'intervention du président à ce sujet en novembre dernier puisque la gouvernance a décidé de maintenir sa dotation recherche au même niveau malgré le contexte compliqué. L'Université continue ainsi à soutenir la recherche et d'accompagner au mieux les collègues. Elle assure qu'un enseignant-chercheur de CY Cergy Paris Université est libre de faire sa recherche dans le domaine qu'il souhaite.

Laurent GATINEAU ajoute que l'Europe et l'État connaissent une période complexe en termes budgétaire et souhaitent focaliser les moyens. La question porte donc plus sur les moyens pour faire de la recherche que sur la liberté de pouvoir faire sa recherche. Il ne voit pas de risque massif d'orientation dans les champs de recherche.

Laurent GATINEAU soumet au vote, pour avis, la candidature d'Iryna ANDRIYANOVA à la vice-présidence Recherche de CY Cergy Paris Université.

Le conseil d'établissement émet un avis favorable sur la candidature d'Iryna ANDRIYANOVA à la vice-présidence Recherche de CY Cergy Paris Université avec 37 votes pour, 6 contre et 2 abstentions.

IV. Élection du vice-président étudiant

Laurent GATINEAU annonce que deux candidatures ont été transmises pour occuper le poste de vice-président étudiant, une candidature féminine, Myriam GOMES LAMIR, et une candidature masculine, Ephram STRZALKA-BELOEIL. Il propose aux deux candidats de présenter leurs motivations pour ce poste.

Myriam GOMES LAMIR se présente pour candidater au poste de vice-présidente étudiante. Elle souligne que, pour elle, agir ensemble c'est pour que chaque étudiant trouve sa place. « Le devoir sans le vouloir est une parole morte. Le vouloir sans le faire est une parole menteuse ». Cette citation est extraite de Vladimir Jankélévitch pour signifier que les mots, c'est bien, mais l'action, c'est mieux. Elle souhaite mettre son énergie associative au service de l'établissement, qu'elle a déjà eu l'occasion de partager au sein de la Croix-Rouge depuis quatre ans. Elle est également impliquée dans d'autres associations comme la Ligue contre le Cancer. Elle a participé à Éveil enfance qui est une association qui vient en aide aux étudiants défavorisés. Myriam GOMES LAMIR est actuellement étudiante en L2 Droit et découvre depuis deux ans les études supérieures. Elle s'adresse aujourd'hui aux membres du conseil d'établissement avec sincérité et engagement parce qu'elle croit profondément que la voix des étudiants peut et doit être entendue. Elle est convaincue qu'il est possible de faire de grandes choses ensemble si on décide d'agir collectivement.

Elle propose de lister quelques projets qu'elle souhaite défendre au sein de CY Cergy Paris Université. La restauration est un point essentiel de la vie étudiante et son idée serait de mettre en place une boîte à outils avec des suggestions pour transmission au CROUS. Elle évoque la création de paniers antigaspi avec des invendus issus des restaurants universitaires. Un second point porte sur le bien-être étudiant, avec la proposition d'organiser des ateliers gratuits comme le yoga. En termes de lien social et de vie étudiante, elle suggère l'organisation de cafés et de discussions pour approfondir certains sujets. Toutes les composantes ne sont pas installées sur le même site et des étudiants n'ont pas forcément accès à certains dispositifs qui sont centralisés sur le site des Chênes. En termes de rythmes étudiants, elle propose la mise en place d'accompagnements scolaire approfondis, notamment en L1, à l'instar de ce qui est proposé pour les étudiants en Droit. Il faudrait également renforcer la communication autour du Parlement étudiant auprès des étudiants de tous les

sites. La lutte contre le harcèlement moral ou sexuel constitue un autre enjeu qu'elle souhaite défendre. Myriam GOMES LAMIR est convaincue que l'unité dans la diversité est une force. En tenant compte des spécificités de chacun, il est possible de construire une université plus juste, plus inclusive et plus respectueuse. Ces combats ne peuvent être menés que collectivement avec la contribution de tous pour que chacun se sente chez soi, peu importe ses différences. C'est pourquoi, en tant que vice-présidente étudiante, elle sera une voix forte, défendra ces causes et travaillera main dans la main avec les élus de CY pour faire avancer les idées et les droits des étudiants.

Ephram STRZALKA-BELOEIL indique qu'il est étudiant en Droit et sa liste Solidarité syndicale étudiante a été élue en mars dernier avec près de 70 % des voix, et c'est la raison pour laquelle il présente sa candidature pour mettre en place le programme porté par sa liste. Sa candidature s'inscrit aussi dans la continuité de son engagement qui a débuté il y a longtemps afin de défendre ceux qui n'ont rien. Il a déjà eu un engagement associatif au sein du Forum Français pour la Jeunesse mais également un engagement politique où il a défendu la mise en place du Pass Rail et l'interdiction des cigarettes électroniques jetables, ainsi qu'un engagement syndical dès le lycée.

L'université est une micro-société et chaque problème de société a aujourd'hui des répercussions au sein de l'université. Les étudiants deviennent ainsi la cible des coupes budgétaires qui ont eu lieu récemment. Sa liste se battra toujours pour une université ouverte et inclusive, pour tous et toutes. Il faut continuer de lutter contre le programme Bienvenue en France et donner la possibilité aux étudiants de tous les pays du monde de venir étudier en France. Ephram STRZALKA-BELOEIL constate que le racisme n'est pas résiduel dans la société et qu'il progresse. Il souhaite que la vice-présidence étudiante travaille en collaboration avec le programme égalité, diversité, inclusion de CY Cergy Paris Université pour permettre à toutes les étudiantes de se sentir à leur place et de pouvoir étudier dans de bonnes conditions. La démocratie participative est également un élément qui lui tient à cœur et il observe une problématique en termes de communication sur les dispositifs existants pour les étudiants et les doctorants. Il suggère ainsi la création d'une application qui permette aux étudiants de connaître l'intégralité des dispositifs qu'ils peuvent solliciter au cours de leur scolarité. Il regrette aussi que le Parlement étudiant ne soit pas davantage connu alors qu'il permet de faire participer les étudiants à la vie de l'établissement. Pour conclure, on fait trop souvent croire aux personnes de banlieue que l'échec est leur seul horizon. Or, au sein de CY Cergy Paris Université, établissement ancré dans son territoire, il souffle un vent de liberté, une promesse silencieuse mais tenace, celle que nous pouvons réussir. Inventez votre vie car Cergy nous en donne les moyens. Ephram STRZALKA-BELOEIL veillera à ce que chaque rêve trouve la terre fertile pour éclore, que chaque ambition soit encouragée et que chaque talent soit révélé.

Peggy PACINI retrouve dans les professions de foi des deux candidats les questions de bien-être, de droit des étudiants, et elle souhaite savoir comment ils envisagent de travailler sur la question des devoirs des étudiants. Elle s'interroge également sur la façon dont ils souhaitent travailler avec la vice-présidence vie étudiante qui a déjà réalisé un travail considérable, et comment ils vont s'impliquer pour être un relais de communication auprès des étudiants. Enfin, elle souhaite savoir s'ils s'engagent à siéger dans ce conseil d'établissement.

Myriam GOMES LAMIR estime qu'agir c'est aussi s'informer. On ne peut pas toujours s'attendre à ce que l'information vienne jusqu'à nous comme par magie. Le vice-président étudiant doit pouvoir servir de relais auprès des étudiants, notamment lors des Journées Portes Ouvertes, mais aussi faire de la sensibilisation au sein de chaque formation et travailler avec l'équipe de communication de l'établissement afin que les informations circulent constamment. Elle souhaite bien évidemment être présente lors des conseils d'établissement

tout au long de l'année pour échanger avec les élus car un vice-président ne dispose pas forcément de toutes les informations.

Ephram STRZALKA-BELOEIL pense que les étudiants doivent se reconnaître eux-mêmes en tant qu'étudiant pour qu'ils prennent conscience de leurs devoirs. Il faut qu'ils aient conscience qu'ils ont le pouvoir de changer les choses à l'université, notamment au travers du Parlement étudiant. En termes de communication, il suggère de s'appuyer davantage sur les panneaux d'information, de renforcer et de rendre accessibles les listes de diffusion, etc. La vice-présidence étudiante doit bien évidemment travailler de concert avec la vice-présidente vie étudiante, et il s'est toujours fixé l'objectif d'être le plus présent possible en conseil d'établissement.

Laurent GATINEAU rappelle que le vice-président étudiant n'est pas un programme mais le représentant de tous les étudiants dans de nombreuses instances de l'établissement. Il faut savoir que 90 % des étudiants ne sont pas mobilisés par la vie démocratique de l'établissement, ce qui interroge. Il a toujours été compliqué à CY que les étudiants s'investissent dans la vie collective. Il est donc nécessaire de faire vivre le Parlement étudiant dans le cadre de la stratégie étudiante, et que le vice-président étudiant soit une incarnation institutionnelle. À l'instar de l'ensemble des représentants des différents corps de l'établissement, il joue un rôle essentiel dans la dynamisation du collectif étudiant afin que les conditions de vie des étudiants s'améliorent. Il souhaite également que la perception des étudiants par le territoire s'améliore et ne revienne pas sur les articles du mensuel de la CACP (Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise) qui explique que les étudiants font du bruit et sont nuisibles. Il s'agit là d'un enjeu stratégique. Laurent GATINEAU évoque aussi le besoin d'un renouveau dans l'animation du Parlement étudiant et que les sujets de CY Cergy Paris Université ne soient pas simplement au cœur de la réflexion du Parlement qui a été construit pour discuter des problématiques rencontrées par les étudiants de l'ensemble de CY Alliance. Des étudiants issus d'écoles privées y participent et il faut donc faire preuve d'une grande ouverture d'esprit et d'une grande capacité de coordination de la vie étudiante sur le site. Il devient de plus en plus compliqué pour les collectivités d'investir de l'argent dans la vie étudiante et de mettre des équipements gracieusement à leur disposition, et il compte sur la capacité du vice-président étudiant à incarner une image positive des étudiants.

Ephram STRZALKA-BELOEIL reconnaît que le côté institutionnel est très important mais il ne faut pas non plus négliger le côté partisan étant donné que les étudiants viennent avec leurs idées. Il suggère de développer une démocratie participative plus élargie par l'intermédiaire de consultations régulières des étudiants. Le vice-président étudiant a un rôle de représentation institutionnelle mais il lui semblait important de rappeler pourquoi il avait été élu.

Myriam GOMES LAMIR indique qu'animer la vie étudiante consiste à organiser des actions tout au long de l'année et aller au-delà du Parlement étudiant et des élus en mettant en place des sondages au sein des composantes pour identifier les problématiques existantes. Il faut également mettre en œuvre une interaction avec les étudiants des établissements de CY Alliance. En tant que vice-présidente étudiante, elle se sentira légitime de représenter ses pairs et d'être au plus près d'eux pour mettre en place de beaux projets.

Yacine GHERBI est président du syndicat UNEF-RS Cergy et souhaite rebondir sur l'aspect partisan et l'aspect institutionnel du poste de vice-président étudiant. Depuis quelque temps, l'UNEF essaie de passer outre ce côté partisan et l'idée, lors des élections, était de créer un tissu associatif et d'échanger avec les associations étudiantes de l'université qui sont particulièrement actives, afin de créer un dynamisme global.

Clara SILVA souhaite rebondir sur la remarque de Peggy PACINI sur l'engagement étudiant et la nécessité de revaloriser cet engagement à l'université. Elle indique qu'elle rejoint Ephram STRZALKA-BELOEIL sur la question de la communication. Elle indique qu'elle a elle-même eu l'occasion de faire un service civique pendant 6 mois dans le cadre d'une césure pour coordonner les actions de 53 établissements d'enseignement supérieur afin de favoriser l'accès aux personnes exilées. Elle pense que les moyens de communication sont essentiels, et défend également la mise en place d'une application pour redynamiser l'engagement étudiant et leur permettre de prendre part aux décisions. Lors de la campagne, elle a pu rencontrer des étudiants qui étaient demandeurs pour participer aux décisions collectives et valoriser l'image de l'université.

Yassine BENYETTOU, actuel vice-président étudiant, remercie l'ensemble des personnels et des membres de la gouvernance pour leur aide afin d'assurer cette fonction très formatrice. Il pense que l'établissement universitaire est un rempart de protection pour les étudiants qui ne trouvent pas forcément leur place dans la société. Il s'agit surtout d'un levier d'émancipation, d'où son attachement à l'université publique. Il espère que CY saura prendre position et résister aux injonctions gouvernementales, que ce soit au niveau des composantes comme des conseils centraux. Les temps sont particulièrement inquiétants pour les étudiants et le rôle des personnels est aussi d'être bienveillants envers cette population. Pour conclure, il se félicite que le taux de participation aux élections étudiantes ait doublé en deux ans bien qu'il reste modeste, de 4 à 8 %. Il renouvelle son soutien à la liste majoritaire, Solidarité syndicale étudiante, qui réunit plusieurs syndicats et associations et qui est arrivée en tête aux élections étudiantes, et à son candidat Ephram STRZALKA-BELOEIL qui représente parfaitement la diversité que l'on retrouve dans cet établissement.

Laurent GATINEAU soumet au vote les candidatures de Myriam GOMES LAMIR et d'Ephram STRZALKA-BELOEIL à la vice-présidence étudiante de CY Cergy Paris Université.

Myriam GOMES LAMIR : 27 voix

Ephram STRZALKA-BELOEIL : 18 voix

Myriam GOMES LAMIR est élue vice-présidente étudiante de CY Cergy Paris Université.

V. Délégation de pouvoir du CE au président

Laurent GATINEAU informe que la délégation de pouvoir du conseil d'établissement au président est inchangée. Il rappelle que le président prend des décisions parce qu'il a mandat de l'instance.

En l'absence de questions, il soumet au vote la délégation de pouvoir du conseil d'établissement au président.

La délégation de pouvoir du conseil d'établissement au président est approuvée à l'unanimité.

VI. Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Laurent GATINEAU rappelle que la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers comprend au minimum 16 membres, répartis comme suit :

- 4 PU ou personnels assimilés au sens du collège A du I de l'article D. 719-4
- 4 MCF ou personnels assimilés au sens du collège B du I de l'article D. 719-4
- 8 usagers.

Les sections disciplinaires sont composées à parité de femmes et d'hommes, au sein de chaque collège. À l'issue de l'appel à candidatures lancé le 14 avril 2025, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

- PU : Béatrice LEDESERT, Alain JAILLET
- MCF : Jacques UZIEL, Peggy PACINI, Saïd RAHAL
- Usagers : Arnaud RAVIGNON, Sarah CHACCOUR, Ephram STRZALKA-BELOEIL, Clara SILVA, Yacine GHERBI, Shehineze LAHIANI, Manel AKIL, Iqra MUMTAZ

Laurent GATINEAU demande si certains collègues PU et MCF seraient volontaires pour rejoindre la section disciplinaire.

En l'absence de proposition, il annonce qu'un nouvel appel à candidatures sera lancé à destination des PR et des MCF pour compléter la composition de la section disciplinaire.

Peggy PACINI signale que la section disciplinaire a besoin de siéger très rapidement. Il ne s'agit pas simplement de rendre des sanctions puisque cette section a également un rôle pédagogique. Elle encourage les collègues à candidater et souligne que plus les membres sont nombreux, moins ils siègent. Il s'agit de faire communauté sur cette question.

VII. Composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants

Laurent GATINEAU rappelle que la section disciplinaire compétente à l'égard des enseignants comprend 10 membres, répartis comme suit :

- 4 PU ou personnels assimilés, dont au moins 1 PU
- 4 MCF ou personnels assimilés,
- 2 représentants des « autres enseignants », c'est-à-dire des personnels titulaires exerçant des fonctions d'enseignement et appartenant à un autre corps de fonctionnaires.

Les sections disciplinaires sont composées à parité de femmes et d'hommes, au sein de chaque collège. À l'issue de l'appel à candidatures lancé le 15 avril 2025, les candidatures suivantes ont été réceptionnées :

- PU : Alain JAILLET, Valérie TOUREILLE, Jean-Claude LESCURE, Elhem GHORBEL
- MCF : Jean-Baptiste FRÉTIGNY, Vidal SERFATY
- Autres enseignants : Claire HUGUET

Laurent GATINEAU annonce qu'un nouvel appel à candidatures sera lancé à destination des MCF et autres enseignants pour compléter la composition de la section disciplinaire.

Il souligne que les dossiers relevant de la section disciplinaire enseignants sont beaucoup moins nombreux que ceux relevant de la section étudiants mais qu'ils peuvent être sensibles.

L'ordre du jour étant épuisé, Laurent GATINEAU remercie les membres et invités du conseil d'établissement.

La séance est levée à 12 heures 15.

Le procès-verbal soumis à l'aval du conseil d'établissement lors de la séance du 3 juin 2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le président de CY Cergy Paris Université,
Président du conseil d'établissement,

Le Président

Laurent GATINEAU


Signature numérique
de Laurent GATINEAU
Date : 2025.06.10
17:02:10 +02'00'

Laurent GATINEAU